

LE 28 AVRIL MAINTENONS L'ETAT D'URGENCE SOCIALE

La loi El Khomri c'est :

Un « code du travail » par entreprise, au bon vouloir du seul patron.

→ Celui-ci, après avoir signé un accord collectif avec des « responsables » syndicaux représentant **seulement 30% du personnel**, peut imposer des conditions de vie et de travail **inférieures** au code du travail

CETTE LOI VISE AUSSI NOTRE STATUT !!!

Les patrons des entreprises des I.E.G. pourront donc éclater notre Statut National et négocier entreprise par entreprise (EDF, Engie, Erdf, Grdf, RTE, Production...) des accords collectifs inférieurs au Statut, s'ils sont signés par des OS minoritaires !

Macron n'a-t-il pas affirmé que « le modèle social d'EDF-GDF, c'est fini » et « qu'il faut que leurs salariés rentrent dans la vraie vie » ?

Cette loi du travail, une idée moderne... ?

... Ou plutôt un retour aux conditions de travail d'avant 1906, date de la création du code du travail conquis par les luttes syndicales, qui a permis de créer un socle minimal de garanties sociales au niveau national.

Parce qu'avant la mise en place du code du travail, on travaillait le dimanche (*tiens donc ! ...*), il n'y avait ni congé (*acquis en 1936*), ni retraite, ni droit à la santé au travail...

La loi El Khomri c'est la possibilité d'avoir des accords inférieurs au code du travail :

- travailler jusqu'à 12h par jour au bon vouloir du patron (auparavant, il fallait l'accord de l'inspection du travail).
- la possibilité de la semaine de travail de 48h (jusqu'à 60h sur décision unilatérale du patron).
- les congés annuels pourront être monnayés (tentation dangereuse pour les salariés précaires au détriment de leur santé et de leur vie personnelle)
- les astreintes seront décomptées du temps de repos et ne seront payées que si l'agent est appelé sur une intervention
- les heures supplémentaires seront moins majorées



VOUS AVEZ DIT PROGRES SOCIAL ???

LE GOUVERNEMENT DOIT RETIRER SA LOI !

Le 28 avril, TOUS EN GREVE à l'appel de l'intersyndicale, avec la jeunesse, les salariés du public et du privé, les retraités

Sur Nice la CGT Mines Energie appelle le personnel à un arrêt de travail de 4h l'après midi et à participer à la manifestation à 13h30 place Masséna